



**SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE**

PROFESSIONNEL

SYSTÈME DE GESTION DES ACCÈS DES PROFESSIONNELS DANS LES DÉCHETTERIES

Le SMVO a décidé d'équiper ses déchetteries d'un système de gestion des accès des professionnels. Un dispositif composé d'une barrière placée à l'entrée des déchetteries et d'un lecteur de cartes détenu par nos agents, permettra de vous identifier.

Ce système vous donnera une garantie de conditions optimales d'accueil et de conseil, et assurera une meilleure facturation.

Procédure d'accès à la déchetterie

A l'entrée de chacune des déchetteries, vous présenterez votre carte à puce correspondant au véhicule référencé à notre agent d'accueil équipé d'un lecteur de carte.

Si toutes les conditions d'autorisation d'accès sont réunies, vous aurez le droit d'accéder à la déchetterie.

L'accès des professionnels – Rappel –

Vous êtes un professionnel et vous souhaitez accéder aux services des déchetteries du réseau VERDI. Pour cela, vous devez faire une demande de carte auprès du SMVO et fournir une caution de 45 € par véhicule et 10 € à partir du 3^{ème} véhicule (uniquement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public).

A votre arrivée à la déchetterie, grâce à votre carte, l'agent de déchetterie vous identifiera et indiquera le type et la quantité de déchets apportés.

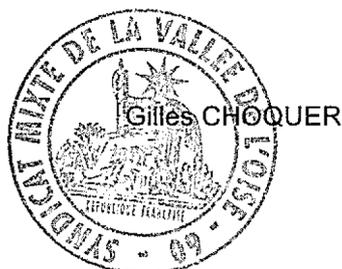
Vos dépôts vous seront facturés par émission d'un titre de recette du Trésor Public sur une fréquence trimestrielle.

Pour obtenir cette nouvelle carte, indispensable à l'accès aux déchetteries du réseau VERDI à compter du **1^{er} janvier 2012**, nous invitons chaque professionnel à compléter et renvoyer le formulaire ci-contre, impérativement avant le **15 novembre prochain**.

La distribution des cartes se fera au cours du mois de décembre 2011 par voie postale. Ce système de gestion d'accès aux déchetteries sera opérationnel à compter du 1^{er} novembre 2011.

A compter du 1^{er} janvier 2012, les anciennes cartes à codes-barres seront non valides. Aucun accès sans carte ne sera accepté.

Le Directeur,





**SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE**

ACCÈS DÉCHETTERIES

Attention, si vous détenez déjà une carte à code-barres pour un véhicule et que vous demandez la migration vers une carte à puce.
NE PAS PAYER DE CAUTION

DEMANDE DE CARTE POUR UN VEHICULE PROFESSIONNEL

Une carte *SPÉCIFIQUE PAR VÉHICULE* est remise par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise aux professionnels. Cette carte ne peut en aucun cas être utilisée pour un véhicule autre que celui auquel il aura été attribué.

Artisan

Auto-entrepreneur

Commerçant

Entreprise :

SIRET : _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | 0 | 0 | 0 | _ | _ | obligatoire

Joindre extrait K BIS

APE/NAF : _ | _ | _ | _ | _ |

Adresse (siège social) :

Code postal : _ | _ | _ | _ | _ |

Commune :

Adresse de facturation (si différente) :

Code postal : _ | _ | _ | _ | _ |

Commune :

Nom du dirigeant :

Nom du déposant :

Téléphone :

Fax :

Mobile :

N° d'immatriculation du véhicule 1 : _ | _ | _ | _ | _ | _ |

N° d'immatriculation du véhicule 2 : _ | _ | _ | _ | _ | _ |

N° d'immatriculation du véhicule 3 : _ | _ | _ | _ | _ | _ |

N° d'immatriculation du véhicule 4 : _ | _ | _ | _ | _ | _ |

N° d'immatriculation du véhicule 5 : _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Chèque de caution de 45 € à l'ordre du Trésor Public (10 € uniquement à partir du 3^{ème} véhicule)

Organisme bancaire :

N° de chèque :

En préalable à toute attribution d'une carte d'accès aux déchetteries du réseau VERDI, le demandeur s'engage à respecter le règlement en vigueur sur le site. S'il ne dispose pas de ces règles, il devra en faire la demande auprès du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise ou du personnel sur place.

Date de mise à disposition : 3 semaines après réception du courrier au SMVO.



Joindre une copie de la carte grise de chaque véhicule et un extrait K BIS de la société

Fait à :

Le : / / 20 __

Signature et cachet
de l'entreprise :

Demande à transmettre au :

**Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise
Service Technique
BP 30316
60203 COMPIEGNE Cedex**

